



Union des Syndicats FO des Personnels du ministère de la Justice

3, Avenue de Bellevue - 91 210 Draveil - Tel : 01.69.39.10.00 - Courriel : secretariat@fojustice.com

Action SOCIALE

Flash inFO :

Union FO Justice – le 19 Juin 2025

► Dernier rappel pour l'aide aux études 2025-2026 de la Fondation d'Aguesseau

L'Union FO Justice – Action Sociale rappelle à toutes les familles concernées que l'aide aux études pour l'année 2025-2026 de la Fondation d'Aguesseau est encore accessible.

Cette aide financière concerne les enfants d'agents du ministère de la Justice poursuivant des études supérieures ou qualifiantes. Cette aide ne peut pas être cumulée avec une bourse du CROUS

Fondation d'Aguesseau
Au service des agents du ministère de la Justice depuis 1954

AIDES AUX ÉTUDES 2025 - 2026

L'aide aux études de la fondation d'Aguesseau est réservée aux enfants d'agents du ministère de la Justice, poursuivant une formation qualifiante (Bac professionnel & formation supérieure).

Cette aide est **non cumulable** avec une bourse du CROUS, et conditionnée à un quotient familial spécifique.

Le montant de l'aide aux études est compris entre **600 €** et **1050 €** selon le type d'études.

Téléchargez le formulaire

Informations & calcul du quotient familial

DOSSIER A ENVOYER UNIQUEMENT PAR VOIE POSTALE

Fondation d'Aguesseau
Service Aides & Prêts AAE 2025
10 rue Pergolèse, 75782 Paris Cedex 16

✉ etudes@fda-fr.org ☎ 01 44 77 97 25 - 01 44 77 98 77

DATE LIMITE D'ENVOI DES DOSSIERS 9 JUILLET 2025

◀ Téléchargez le formulaire via ce QR Code ou le lien ci-dessous

▼
<https://www.fda-fr.org/sites/default/files/Formulaire%20AAE%202025%20-%20Fondation%20d%27Aguesseau%20-%20PAD%20-%20OREMP.pdf>

Envoyez votre dossier par voie postale à l'adresse suivante →

Date limite : 9 juillet 2025

NE TARDEZ PAS !!!

Fondation d'Aguesseau
Service Aides & Prêts AAE 2025
10 rue Pergolèse
75782 Paris Cedex 16

L'Union FO Justice Notre résistance, VOTRE inFOrmation !!!

FO 1^{er} Syndicat de la Fonction Publique de l'État

FO Résister ! FO Rien Lâcher !!!

